

# DEMANDE DE VISITE / EXAMEN MÉDICAL POUR UN SALARIÉ INTÉRIMAIRE

Aucun rendez-vous ne sera donné sans le retour de cette fiche dûment complétée.



**prism** emploi  
PROFESSIONNELS  
DU RECRUTEMENT ET DE L'INTÉRIM



## CENTRE DE CONVOCATION

.....  
.....

## ÉTABLISSEMENT

N° adhérent .....  
Raison sociale .....

## SALARIÉ INTÉRIMAIRE

NOM ..... Prénom .....  
Nom de naissance .....  
Date de naissance ..... Date d'embauche .....  
Date de début de la mission .....

## NATURE DE L'EXAMEN DEMANDÉ

Visite d'information et de prévention (VIP)  
Examen médical d'aptitude d'embauche en cas de SIR  
Visite de reprise  
Autre (précisez) .....

	EMPLOIS	RISQUES RELEVANT D'UN SIR *
1		
2		
3		

\* En dehors des SIR III qui relèvent d'un examen par le médecin du travail de l'entreprise utilisatrice (EU)

## ENTREPRISE UTILISATRICE SI CONNUE

Raison sociale .....  
Téléphone .....  
Nom du médecin du travail de l'EU .....  
Adresse du SST de l'EU .....

## CADRE RÉSERVÉ AU SERVICE

Rendez-vous le ..... à ..... Heure ..... Minute  
Visite réalisé par .....



### IMPORTANT

Le salarié devra apporter ses verres correcteurs, ses certificats de vaccination, les résultats des examens médicaux réalisés depuis la dernière visite médicale, la liste du traitement médical en cours. Une analyse d'urine pourra être pratiquée.



### RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

- L'article R4624-23 fixe la liste des postes de travail relevant d'un suivi individuel renforcé (SIR).
- L'article D4154-1 fixe la liste des travaux interdits aux salariés titulaires d'un CDD et aux salariés intérimaires.
- L'article R4625-9 prévoit un examen médical d'aptitude par le médecin de l'EU si le salarié intérimaire est affecté à un poste à risque pour lequel il n'a pas bénéficié de suivi SIR.